

**Arrêté temporaire n°25-AT-0086
Portant réglementation de la circulation**

LA GIRAUDERIE (LA FLOCELLIERE)

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 12/06/2025 émise par ESTP demeurant 23 bis route de Saint-Mars-la-Réorthe 85590 LES EPESSÉS représentée par Monsieur Hervé PALLARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/06/2025 au 27/06/2025 LA GIRAUDERIE (LA FLOCELLIERE),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 16/06/2025 et jusqu'au 27/06/2025, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite la journée du 5495 au 5181F LA GIRAUDERIE (LA FLOCELLIERE). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ESTP.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 13 juin 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- ESTP
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES:

Situation des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ESTP
Adresse : 23 Bis route de St Mars la Réorthe
Code postal : 85590 Localité : Les Eperes Pays : _____
Nom contact : Pallord Prénom contact : Hervé
Téléphone : 06 8 07 50 65 29 25 Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : h.pallord@estp85.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Nom contact : _____ Prénom contact : _____
Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : LA GIRAUDERIE
St Michel Mont Floreure
Code postal : 85700 Localité : Seuromont

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Route Barrée pour réfection de voirie
Pas de déviation de mise en place car route
sans issue
les riverains pourront passer
Date prévue de début des travaux : 16/06/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 10J

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 10J Date de début de réglementation 16/06/2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler
véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : ESTIP

Adresse : 23 Bis route de St Mars la Réarthe

Code postal : 85590 Localité : les Épones Pays : _____

Nom contact : Pallard Prénom contact : Hervé

Téléphone : 0750658925 Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : h.pallard @ estip 85 . fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : les Épones

Le : 12/06/2025

Nom : Pallard Prénom : Aline

Qualité : Resp Admin.

(DAC_P2_V5_v1.00)



LA GIRAUDERIE ROUTE BARREE DU 16 JUIN AU 27 JUIN 2025

PAS DE DEVIATION CHEMIN SANS ISSUS – LES RIVERAISN POURRONT PASSER